

L2M PROMOTION IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 40, Chemin Constant Chlore
Entrée 5
97354 REMIRE MONTJOLY
897 400 099 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU

L'an deux mille vingt-six,
Le

- La société **HOLDING L2M**,

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 40 chemin Constant Chlore Entrée 5, 97354 REMIRE MONTJOLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 610 601 RCS CAYENNE,

Représentée par son Président, la société HOLDING JPS, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE

Associée unique de la société L2M PROMOTION IMMOBILIERE,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- la modification des pouvoirs du Directeur Général et la modification corrélative de l'article 15 des statuts,
- la confirmation du mandat de Directeur Général de la société HOLDING TJ AND CO,
- la Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide que le Directeur Général disposera désormais du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers et modifie en conséquence l'article 15 des statuts comme suit :

« ARTICLE 15 - DIRECTEUR GÉNÉRAL

[...]

15.5. Pouvoirs du Directeur Général

[...]

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers. »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION


L'Associée Unique confirme, en tant que de besoin, le mandat de Directeur Général de la société HOLDING TJ AND CO lequel n'a aucunement pris fin par suite de la démission de la société JC2 de son mandat de Directeur Général ou encore de la suppression de l'article 28 des statuts, constatées aux termes du procès-verbal de ses décisions en date du 28 décembre 2023.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société HOLDING L2M
HOLDING JPS
M. Jean-Philippe LE MOIGNE

DocuSigned by:

3EABE4E6573F4AB...